

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 27 mai 2019 à 20 heures

Etaient présents :

D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; J. PLEINET ;
M. CROUZET ; D.FAQUIN ; B. RUNDLER ; H. CHAMBON ; Y.MAGNIN ; JP GARDE ; A. FERRIER ; S.
VRANCKX ; F. JEUNOT ; M. GELINOTTE

Avaient donné pouvoirs :

S. BENSADI à Dominique CHASSOULIER
F. MERLE à JM ROYANNEZ
F. MICHEL DIT BARON à Joelle PLEINET
P. ZANI à Didier FAQUIN
S. GOHIN-BONNARDEL à Maire MONTMAGNON
B. TEYSSOT à Maurice GELINOTTE
N. VASSALO à Florian JEUNOT

Etaient absents :

F. BOUVET
F. MERLE
E. CHAHBAZIAN
C. DUVAL
T. SERRADURA
F. MICHEL DIT BARON
F. ROBIN
S. BENSADI
P. ZANI
S. GOHIN BONNARDEL
B. TEYSSOT

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 05 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 :

Rapporteur : Marc CROUZET

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de l'adjoint décide de retenir les entreprises présentées pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Le montant de travaux après

attribution est arrêté à la somme de 277 829.54 €. L'adjoint rappelle que ce projet a fait l'objet de subvention, attribuées par l'Etat, le SDED26 et le Conseil Départemental.

F. JEUNOT demande si les anciennes loges sont dans le périmètre des travaux ?

M. CROUZET lui répond que non, cette partie ne sera pas impactée par les travaux, du fait de son positionnement en étage, mais qu'elles pourront toujours être utilisées.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 juin.

La séance est levée à 20h30